

## Switzerland

### 7. International Assistance (Art. 16)

#### a. Requests and offers for int. assistance

- *Monsieur le président*
- *La mise en œuvre du TCA est une tâche complexe pour chaque Etat partie au vu de la portée et de la technicité du traité. Elle pose d'importants défis, d'où l'importance des dispositions liées à l'assistance inscrite dans le traité même,*
- *La Suisse attache une grande importance à ces mesures et s'emploie dès à présent à la fourniture d'une assistance au titre du TCA,*
- *Par exemple :*
  - *La Suisse prend part à des projets de sensibilisation et de renforcement des capacités en lien avec le contrôle des transferts d'armes, que ce soit sur une base unilatérale ou en coopération avec des organisations internationales et non-gouvernementales (par exemple, le projet de sensibilisation au TCA de l'UE ou le Centre de politique de sécurité, Genève*
  - *La Suisse fournit aussi une assistance sur le plan régional afin de promouvoir l'universalisation et la mise en œuvre effective du TCA avec un accent particulier sur le continent africain.*
  - *Par ailleurs, la Suisse appuie des projets en lien avec le TCA à travers sa contribution à UNSCAR ainsi que son soutien à d'autres projets cherchant à prévenir le trafic illicite et le détournement d'armes, en particulier les armes légères et de petit calibre.*
- *Le Fonds d'affectation volontaire du TCA constituera un instrument central en vue la fourniture de l'assistance. La Suisse se tient prête à contribuer financièrement au fonds dès que celui-ci aura été dûment établi.*
- *La Suisse préconise une approche inclusive concernant la fourniture d'une assistance. Les priorités nationales des pays bénéficiaires doivent être respectées et les autorités nationales impliquées dans l'entier de la planification et de la mise en œuvre de tout projet.*

#### b. Voluntary Trust Fund

- i. Report from the Facilitator
  - *Si la fourniture d'assistance dans le cadre du TCA peut passer par différents canaux, le fonds d'affectation volontaire prévu à l'article 16.3 nous semble devoir jouer un rôle d'importance particulière,*
  - *Celui-ci permet de mutualiser les ressources et d'œuvrer ainsi de manière commune dans le soutien à la réalisation des objectifs du traité,*

- *Dans ce contexte, nous tenons à remercier le facilitateur pour le fonds d'affectation volontaire, l'ambassadeur Michael Biontino, pour tous ses efforts en vue de l'élaboration des termes de référence permettant d'opérationnaliser cet instrument,*
  - *Nous saluons le projet de termes de référence qui a été soumis à la considération de cette conférence,*
  - *Ce projet nous semble particulièrement abouti dans les grandes lignes et nous ne pouvons que l'appuyer,*
- ii. Establishment of VTF including the Selection Committee
- *Nous saluons dans les grandes lignes les structures proposées pour la gestion du fonds, notamment la création d'un comité de sélection constitué d'Etats parties nommés par la Conférence des Etats parties.*
  - *La Suisse estime qu'il est crucial que la sélection des projets et l'attribution des fonds soient effectuées de manière inclusive, par un comité de sélection qui ne soit pas limité des Etats donateurs.*
  - *Nous saluons également le fait que si le fonds est essentiellement dirigé vers un soutien aux Etats parties dans la mise en œuvre du traité, il peut également servir à appuyer son universalisation si certaines conditions sont clairement remplies,*
  - *Si nous saluons la structure arrêtée pour le fonds d'affectation, un certain nombre d'inconnues subsiste quant à la mise en œuvre des termes de référence et l'opérationnalisation du fonds dans la pratique,*
  - *Ceci concerne notamment la question des **ressources** qui seront nécessaire à son administration et le fait de savoir si le secrétariat pourra remplir les tâches qui lui sont attribuées dans le cadre des ressources existantes,*
  - *Dans ce contexte, nous estimons particulièrement importante la possibilité fournie au secrétariat de soumettre aux Etats parties de possibles options s'il apparaissait que les ressources existantes n'étaient pas suffisantes,*
  - *Sur un plan plus global et au vu de ces inconnues, nous estimons également judicieux de prévoir de réévaluer ces termes de référence deux ans après leur adoption,*

### c. Sponsorship Programme

#### i. Report from the Facilitator

- *The Sponsorship Programme is an important tool in order to ensure **inclusivity**, which is why Switzerland has consistently contributed to the Sponsorship Programme in the context of the ATT process.*

- *For a proper setup of the Sponsorship Programme, terms of reference need to be defined as early as possible. They should cover the objectives of the programme and its administration.*
- *With regard to the role of the Secretariat: the Secretariat Directive adopted at 1CSP limits the Secretariat's role to providing advice to the States Parties for the implementation of the sponsorship programme. The administration of the programme, however, should remain outsourced, as it is currently the case, or the Secretariat should be provided with the necessary additional resources to assume this task.*

ii. **Establishment of the Sponsorship Programme**